



Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS
du 8 novembre 2018 à Genolier

Mme Isabelle Jaquet, Présidente, ouvre la séance, à 18h30, et remercie la commune de Genolier pour son accueil.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 38 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger.

Excusés :
Mme Louise Schweizer (pas de remplaçant)
Mme Anne Stiefel (pas de remplaçant)
Mme Camille Berger (remplacée par M. Boris Mury)
M. Denis Dumartheray (remplacé par M. Clément Balmer)
Mme Chantal Landeiro (remplacée par M. Edgar Cretegnny)
Mme Françoise Samuel (remplacée par M. Laurent Mathez)
Mme Marlyse Dentan (remplacée par M. Jacques Semeels)

Absents :
M. Lorenzo Merlanti (pas de remplaçant)
M. Harry Schaub (pas de remplaçant)
M. Philippe Staub (pas de remplaçant)
M. Jean-Emile Humbert (pas de remplaçant)
Mme Monique Bersier (pas de remplaçant)

Pour le Comité de direction :
Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
M. Claude Gaignard, Syndic de Luins
Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier
M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies
Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle

Pour la Direction de l'ARAS M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal
Mme Isabelle Jaquet, Présidente
Mme Sandrine Vaucher, Secrétaire

2. Assermentations

Gilly	M. Clément Balmer	Vice-syndic	Délégué suppléant
Le Vaud	M. Edgar Cretegnny	Vice-syndic	Délégué suppléant
Signy-Avenex	M. Yves Dalebroux	Municipal	Délégué vice-suppléant

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité moins 1 abstention tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 à la majorité moins 39 abstentions

Mme Chantal Maurer et Mme Céline Etoupe signalent que le nom de la scrutatrice Mme Marlyse Dentan est mal orthographié au point 8, élection du bureau.

M. Michel Burnand relève une erreur au point 7, préavis N° 10-18. Il s'agit bien du vote des comptes et non du budget.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 56 abstentions à la suite des rectifications ci-dessus.

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Madame Isabelle Jaquet informe qu'il reste encore quelques communes qui n'ont pas nommé de délégués suppléants et vice-suppléants. Elles sont priées d'y remédier rapidement.

Au mois d'août, Mme le Préfet a été reçue par l'ARAS. Elle a suggéré que les dates des séances du Conseil soient avancées. Après discussion avec le CODIR, il s'avère que les chiffres du canton sont reçus particulièrement tardivement et qu'il n'est donc pas judicieux de modifier ces dates.

Concernant le poste vacant de secrétaire du Conseil intercommunal, six candidatures ont été reçues à ce jour. Des entretiens vont débiter prochainement afin que la candidate puisse entrer en fonction dès le printemps 2019. Lors de la précédente séance, il avait été suggéré de choisir en priorité une personne bénéficiaire du RI. Après réflexion, il n'est finalement pas souhaitable que l'ARAS devienne l'employeur d'une personne bénéficiaire de prestations sociales versée par cette Association.

Mme Jaquet annonce que M. Claude Gagnard, Syndic de Luins, a donné sa démission du CODIR pour le 31 décembre 2018. Il avait repris cette fonction en 2014. Il sera remercié de ses années au sein de l'ARAS, par le CoDir. Mme la Présidente lui souhaite une bonne suite dans ses activités futures.

Les prochaines séances du Conseil intercommunal de l'ARAS auront lieu, à 18h30, les jeudis :

- **6 juin 2019, à Gland**
- **7 novembre 2019, à Prangins**

Mme Jaquet remercie les communes susmentionnées de s'être proposées pour accueillir l'organe délibérant l'année prochaine.

6. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz fait part du postulat déposé par le groupe PLR des villes de Rolle-Gland-Nyon concernant le dispositif JAD (Jeunes adultes en difficulté). Ce postulat a été transformé en interpellation. Ce système a été présenté aux conseils communaux des trois communes impliquées afin de répondre à leurs interrogations.

M. Steiner présente le programme FORJAD (formation pour les Jeunes adultes en difficulté) selon la présentation qui est annexée.

Le programme se divise en trois grandes étapes : la préparation à l'entrée en apprentissage, la formation professionnelle et le placement en emploi à la suite de celle-ci. Le programme FORJAD permet aux jeunes bénéficiaires du RI d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude (prenant alors le relais du RI et comprenant également les frais de formation). Un suivi individualisé est également mis en place.

7. Préavis N° 11-18 concernant le budget 2019

Mme Stéphanie Schmutz donne lecture des conclusions du préavis.

M. Vincent Hacker lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

M. Scott Adams de Givrins demande pourquoi la DSI facture ces prestations à l'ARAS.

Mme Schmutz répond que ce service cantonal gère le système informatique de l'ARAS depuis plusieurs années. Il a été annoncé une facturation par le canton pour ce service dès cette année.

Cpte honoraires et frais d'études 711.3185.00, Fr. 10'000.-

M. Boris Mury de Borex relève que ce montant n'apparaissait pas en 2017, il demande s'il existe un projet ou si c'est une réserve.

Mme Schmutz répond qu'il existe un projet de créer une charte pour l'ARAS et qu'il est prévu également un budget pour de la formation.

M. Sigmund Friberg de Bursins souhaiterait savoir si le CODIR entend changer le modèle de la Prévoyance LPP. Il constate que c'est une caisse généreuse avec la primauté des prestations. Il se demande pourquoi l'augmentation des 2% serait financée uniquement par l'employeur.

Mme Schmutz répond que le CODIR devait se prononcer sur la CIP et choisir un modèle car la solution actuelle n'était pas favorable aux employés. Après étude, le CODIR a donc choisi l'option du modèle avec augmentation à charge de l'employeur. Concernant les employés du CSR qui ont des salaires modestes, les montants sont absorbés par les versement du SPAS. Concernant les agences, cela représente des sommes acceptables à budgéter.

Cpte 710.31.61 loyers des locaux

M. Michel Burnand de Vich demande si le poste « location surface archives » correspond à des archives informatiques ou papiers et de quel montant il s'agit.

Mme Schmutz répond que ce sont des archives papiers qui sont conservées en lieux sûrs car il n'est plus autorisé de les garder dans les locaux de l'ARAS.

M. Steiner précise que le volume des archives a beaucoup augmenté. Le canton impose un archivage papier et cela pose des problèmes de place. Le stockage a été négocié avec une entreprise spécialisée et la location annuelle est de Fr. 10'000.-

Le budget 2019 ne suscitant plus aucune question, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à la majorité moins 2 abstentions

d'accepter le budget ordinaire 2019 de l'ARAS du District de Nyon concernant :

- ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
- ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.70/hab.
- ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14.40/hab.

8. Divers et Propositions individuelles

- M. Michel Burnand remercie le CODIR et le Bureau pour son travail et sa bonne gestion.
- Mme Florence Sage souhaite la bienvenue à l'assemblée et invite tous les membres au verre de l'amitié.

Mme la Présidente lève la séance à 19h16

Pour le Conseil intercommunal



La Présidente
Isabelle Jaquet



La Secrétaire
Sandrine Vaucher

Annexes : - ment.